



Présentation de notre Cabinet

ADRIEN VERRIER

*Spécialisation en Droit Pénal
Membre du Conseil de l'Ordre*

AGNES VILETTE

*Avocat au Barreau de Grasse
Membre de l'ANAMF*

AUDREY LOUCHE

Avocat Collaborateur

SOPHIE GORSE

Avocat Collaborateur

SAMIA GAYCH

Clerc d'Avocat

DJAMILA NEMER

Assistante juridique

NICE

16 RUE GIOFFREDO
06000 – NICE

Case Palais n°78

TEL 04 92 00 19 91
FAX 04 93 85 65 22

GRASSE

245 ROUTE DES LUCIOLES
06560 – SOPHIA ANTIPOLIS

Case Palais n°16

PARIS

(correspondant)

SELARL 24 PENTHIEVRE
24 RUE DE PENTHIEVRE
75008 PARIS

TEL 01 55 25 14 66
FAX 01 72 33 54 29

I – Présentation de notre Cabinet

Notre Cabinet est réparti sur trois sites :

- Nice : 16 rue Gioffredo (06000)
- Sophia-Antipolis : 245 route des Lucioles (06560)
- Paris (correspondant) : 24 rue de Penthièvre (75008)

Il est composé de deux avocats associés d'une Société Civile de Moyens, deux avocats collaborateurs, d'un clerc d'Avocat diplômé de l'Ecole Nationale de Procédure, d'une assistante juridique, de juristes stagiaires et élèves-avocats.

Retrouvez notre cabinet sur :
av-avocats.com

II – Les Membres du Cabinet

Maître Adrien Verrier (inscrit au barreau de Nice) est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé mention carrières judiciaires, d'un Diplôme supérieur spécialisé en Contentieux, d'un Diplôme supérieur approfondi en Droit Privé et du CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat).

Il a acquis son expérience professionnelle auprès de différents cabinets d'Avocats dont la Société FIDAL, le Cabinet Paul Lombard & Associés (PARIS-MARSEILLE) et la SCP Gérard Michel (NANCY).

Il a complété son expérience à Nice où il a exercé plusieurs années aux côtés de Maîtres Bernard SIVAN et Gérard BAUDOUX.

Ayant créé sa propre structure en 2006, il est depuis janvier 2010, Associé au sein du Cabinet VERRIER VILETTE.

Il est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit pénal en juillet 2007.

Ancien trésorier et vice-président de l'Union des Jeunes Avocats de Nice, il a été élu en 2003 et 2005 représentant des jeunes avocats au Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Nice. Depuis 2008 jusqu'au 31 décembre 2013, il a été membre du Conseil de l'Ordre avec les missions suivantes :

Déléataire du Bâtonnier en charge de la taxation des honoraires, des rapports avocats – justiciables, et des rapports avocats magistrats.

Président du G.A.D.E (Groupe des Avocats en Droit des Etrangers).

Président de la Commission Droit de l'Homme et de la Commission Périmètre du Droit.

Membre des commissions suivantes :

Groupe de Défense Pénale.

Nouvelles Technologies.

Communication.

De 2009 à 2012, Maître Adrien VERRIER a été nommé Vice-président de la LICRA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme); section de Nice, chargé des Affaires juridiques.

Il est actuellement avocat de la LICRA au niveau national.

Maître Agnès VILETTE (inscrite au Barreau de Grasse) a suivi ses études à la Faculté Catholique de Lille.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé et, après une année passée à ANGERS pour préparer l'Institut d'Etude Judiciaires puis obtient son CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat).

Après le Centre de Formation Professionnelle des Avocats effectué à Nice, elle a prêté serment le 3 janvier 2000.

Au cours des deux années de stage, elle exerce comme Avocat collaborateur au sein de la SCP LESTRADE puis en 2002, crée sa propre structure.

En 2004, elle crée la SELARL ROLLIN VILETTE inscrite aux Barreaux de Nice et de Grasse.

Elle est titulaire du diplôme de Professionnel Qualifié.

Depuis janvier 2010, Maître Agnès VILETTE est associée de la SCM VERRIER VILETTE.

Maître Audrey LOUCHE est titulaire d'un Master 2 en Droit auprès de l'Université de Nice Sophia Antipolis ; elle est également titulaire du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat). Elle est Avocat Collaborateur au sein du Cabinet VERRIER VILETTE depuis janvier 2010.

Maître Sophie GORSE

Titulaire d'un master 2 en Droit et de l'examen d'entrée au Centre de formation Professionnelle des Avocats, Sophie GORSE est avocat collaborateur au sein du cabinet depuis janvier 2012 (pré stagiaire en 2011).

Madame Samia GAYCH-ZAITER

Diplômée de l'ENADEP (Ecole Nationale de Droit et de Procédure), Mademoiselle Samia GAYCH est Clerc d'Avocat au sein du Cabinet depuis 2008.

Mademoiselle Djamilia NEMER est diplômée en Bureautique. Elle bénéficie d'une solide expérience au sein de cabinets d'avocats d'affaires parisiens.

III – Compétences professionnelles

Notre cabinet propose ses compétences dans l'ensemble des matières du droit privé tant sur le plan judiciaire qu'amiable : pénal, famille, travail, commercial, immobilier, contrats, responsabilité civile, baux commerciaux, droit des étrangers...

IV - Langues Parlées par le Cabinet

Français, Anglais, Espagnol, Italien, Arabe

V – Honoraires

Dans la mesure où ils peuvent être évalués préalablement nous sommes en mesure de pouvoir proposer à notre clientèle la facturation des honoraires au forfait.

Si la nature de la mission qui nous est confiée ne permet pas de recourir à des honoraires au forfait, nous proposons notre facturation des honoraires au temps passé, selon un coût horaire de travail déterminé préalablement à notre intervention en fonction de différents critères (nature / complexité de l'affaire, existence ou non d'une convention d'honoraires...).

Quelques soit le mode de facturation choisi, préalablement à toutes diligences, un devis prévisible d'intervention est transmis à notre clientèle.

Nous acceptons d'intervenir sur la base des barèmes fixés par les compagnies d'assurance en matière de protection juridique.

Nous sommes en mesure de proposer la signature de conventions d'honoraires au résultat si la nature du dossier confié le permet.

VI - Disponibilité

Horaires Téléphoniques : 04.92.00.19.91.

Standard ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20 h et le samedi de 9h à 12 h.

Télécopie (24h/24) : 04 93 85 65 22

En cas d'urgence : Numéro de portable (24h/24) : 06 15 70 72 09 ; rappel immédiat.

Formulaire de contact internet : av-avocats.com - Réponse sous 24 heures

Mail : contact@av-avocats.com - Réponse sous 24 heures

Prise de rendez-vous :

Entre le jour de prise de rendez-vous et le rendez-vous proprement dit, il se déroulera un délai qui ne sera pas supérieur à sept jours.

En cas d'urgence, votre Cabinet vous propose un rendez-vous sous 48 heures.

Il est également possible de convenir d'un rendez-vous téléphonique dans la journée.

Les rendez-vous peuvent être assurés soit dans nos locaux soit au siège de l'entreprise, de la compagnie d'assurance, de la collectivité ou du domicile de la clientèle.

VII - Logiciel / informatique :

Nos postes informatiques fonctionnent sous Windows et sont reliés à Internet très haut débit. Ils sont équipés d'un logiciel avocat KLEOS en réseau.

Nos correspondances, actes juridiques, pièces... peuvent, au choix de notre cliente, être transmises par mail, télécopie, courrier, dépôt.